

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

Délibération N° 1 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Projet de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme sur le territoire du Pilat

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Projet de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme sur le territoire du Pilat

Dans le cadre du plan pastoral territorial, le Parc développe un projet de sensibilisation des habitants au pastoralisme. Ce projet doit répondre à différents objectifs :

- Informer sur la présence et la singularité du pastoralisme du Pilat,
- Faciliter le co-usage des lieux pastoraux utilisés pour les loisirs de pleine nature,
- Valoriser le pastoralisme sur le Pilat par rapport à ses bénéfices économiques, environnementaux et paysagers,

Pour cela, le Parc a imaginé différentes activités en lien avec les éleveurs :

- La création d'un module « pastoralisme » pour les écoles du territoire (cycle 1, cycle 2). Ce module comprendra 4 demi-journées (dont 1 demi-journée sur le terrain en présence d'un agriculteur).
- La conception d'une mallette pédagogique qui regroupera les différents outils pédagogiques utilisés lors du module et qui pourra être utilisée en autonomie par les enseignants.
- La production de différents supports de communications afin de parler du pastoralisme lors de différentes manifestation et la création de panneaux informatifs pour les lieux pastoraux fréquentés (présence du chien de protection, limitation du risque incendie...).
- Une valorisation des réflexions et des actions de l'association Pâtur'en Pilat auprès des lycéens en projet d'installation.
- L'organisation de différents évènements festifs sur les estives du Pilat (Panère et Jasserie). Elles permettront de valoriser le travail (démonstrations chien de troupeaux...) et les difficultés des éleveurs. Les produits du terroir (marchés de producteurs) et les bénéfices de l'activité pastorale.

Le budget prévisionnel :

Le coût de cette opération est évalué à 51 500 € TTC :

Le financement de ce projet de fonctionnement reposerait sur les soutiens suivants :

- La Région Auvergne - Rhône-Alpes (PPT) pour 8 240 €
- Le programme LEADER Pilat pour 32 960 €
- Autofinancement du Parc pour 10 300 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes
- précise que le Parc du Pilat s'engage à prendre sur son autofinancement si la subvention LEADER était moindre qu'espérée.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

**Délibération N° 2 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Validation de la candidature au Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Validation de la candidature au Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027

À la suite d'une délibération du Bureau prise en mai dernier, le Parc du Pilat a travaillé ce printemps et cet été avec les agriculteurs et les partenaires locaux (EPCI, consulaires,...) pour définir un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) visant à terme au déploiement de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs volontaires.

Ce travail a abouti à plusieurs décisions, au regard du cahier des charges transmis par l'État, portant sur :

- les périmètres de déploiement des MAEC

3 secteurs ont été retenus (cf. carte jointe) :

- le secteur « Biodiversité 42 » regroupant les communes à enjeu « couverts herbacés permanents » et les sites Natura 2000 du territoire
- le secteur « aire de captage prioritaire » qui regroupe les aires des captages de Saint-Michel-sur-Rhône et de Chavanay
- le secteur « biodiversité 69 » correspondant aux 11 communes du Pilat situées dans le département du Rhône.

- Les mesures qui seront activées

3 MAEC biodiversité seront activées (Systèmes herbagers et pastoraux, surfaces herbagères et pastorales et amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage) ainsi que la MAEC élevage d'herbivores (niveau 3) et les MAEC ligneux et mares.

- Les modalités d'animation du PAEC

Les modalités d'animation et son financement sont en cours de calibrage et seront détaillées dans une note complémentaire ultérieure.

- les projections financières relatives à ce PAEC

Les objectifs de contractualisation des MAEC activées correspondent à :

- 63 agriculteurs concernés
- 2750 ha
- 1 462 072 €

Les MAEC sont financées par le FEADER à 80 % et à 20 % par l'État, les Agences de l'eau, ou le Département du Rhône en fonction des secteurs d'intervention.

Ces différents points constitutifs de la candidature à déposer avant le 15 septembre prochain ont été présentés et débattus lors du comité de pilotage « agriculture durable » prévu le 6 septembre 2022.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et valide la candidature du Parc du Pilat au Projet agro-environnemental et climatique 2023-2027 et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

Délibération N° 3 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Valorisation et préservation de la myrtille sauvage – ajustement dossier Natura 2000

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Valorisation et préservation de la myrtille sauvage – ajustement dossier Natura 2000

Depuis 2019, les PNR de Millevaches en Limousin, du Livradois-Forez, des Monts d’Ardèche et du Pilat mènent conjointement différentes actions et initiatives afin de valoriser et préserver la myrtille sauvage. Entre septembre 2021 et juillet 2022, une prestation d’accompagnement pour mettre en place un protocole expérimental de suivi des landes à myrtilles a permis de structurer le projet. Cette action a bénéficié de crédits de l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (Massif Central) et d’auto-financement des Parcs des Monts d’Ardèche et du Livradois-Forez. Une nouvelle action est nécessaire d’ici la fin de l’année 2022 : la coordination technique d’une phase de test et d’adaptation des protocoles expérimentaux. Afin de cerner plus précisément les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la seconde phase du projet « Myrtille du massif central 2023-2027 », il s’agit :

- d’identifier les évolutions pertinentes des paramètres à mesurer-caractériser et des modalités de relevés ;
- de tester différents outils ;
- de préciser avec les partenaires de la recherche les possibilités d’analyses, voire affiner les questions à étudier, etc.

Le plan de financement de cette nouvelle action est construit autour de la prise en charge financière à 50 % par le Parc de Millevaches en Limousin (maître d’ouvrage) et à 50 % par le Parc du Pilat dans le cadre de la convention de partenariat financier, jointe à la présente. Le montant de la prestation s’élève à 4 000 € HT maximum, réparti entre les 2 Parcs.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Parc du Pilat et le Parc de Millevaches en Limousin définissant les modalités de répartition du financement de cette prestation
- Affecte 2000 € maximum de crédits Natura 2000 (dossier d’animation 2022) pour financer cette prestation.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

Délibération N° 4 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Programme d'actions culturelles pour l'année 2023

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Programme d'actions culturelles pour l'année 2023

En vue de favoriser une vie culturelle dynamique, de diffuser la connaissance auprès du grand public et de partager le projet de territoire, les actions du Parc du Pilat s'articuleront principalement autour de trois axes :

- La mise en place de la saison culturelle « Champ Libre »,
- L'accueil de résidences d'artistes,
- La mise en place du Festival du cinéma solidaire du Pilat.

1. La saison culturelle « Champ Libre » : 5 dates de mai à octobre 2023

« Champ Libre » est un programme gratuit de spectacles, balades-découverte, dégustations et rencontres. Chaque date est organisée avec une commune et ses forces vives. La direction artistique du volet « spectacle » est assurée par un partenaire culturel reconnu pour ses capacités à concevoir, produire et diffuser un événement culturel.

Une au moins des 5 dates concernera une commune du Rhône et valorisera le patrimoine naturel afin de correspondre au souhait de la politique du Département du Rhône auprès de qui un dossier de demande de subvention serait déposé.

2. L'accueil de résidences d'artistes

2.1 Résidences d'artistes sur l'itinérance dans le cadre de l'Inter-Parcs Massif central

Le Parc du Pilat participera à une action coordonnée par l'association Inter-Parcs Massif via l'accueil d'une résidence artistique dont les objectifs sont les suivants :

- Valoriser la culture locale et impliquer les habitants par la création contemporaine,
- Attirer et accueillir de nouveaux publics sur les itinérances.

Lors de cette résidence en coopération avec 7 autres parcs du Massif central, les artistes résideront environ un mois dans le Pilat.

2.2 L'accompagnement du projet « Fenêtre sur le paysage » sur le Saint-Jacques de Compostelle

Depuis 2016, Derrière Le Hublot, scène conventionnée d'intérêt national et l'Agence française des chemins de Compostelle développent à l'échelle du GR®65 « Fenêtres sur le paysage », une aventure artistique sur les chemins de Compostelle. La commune de Saint-Julien-Molin-Molette souhaite rejoindre ce projet via la création d'une œuvre d'art pérenne servant de refuge pour une nuit. L'œuvre sera réalisée avec des artisans locaux. Le Parc du Pilat accompagnera ce projet et organisera un événement culturel festif.

3. Festival du cinéma solidaire du Pilat 2023

Le festival est co-organisé depuis 2012 par le Parc dans le cadre du collectif Ciné-solidaire du Pilat, en partenariat avec les cinémas et les médiathèques au cours du mois de novembre. Depuis 2022, le thème du festival ne varie plus et reste centré sur la solidarité pour ainsi mettre en valeur des actions solidaires du territoire. Au programme : des cinés-rencontres, des expositions, des animations sans oublier l'ouverture du festival lors d'un bal solidaire.

Le budget prévisionnel

Le coût total de la mise en œuvre de ce programme est de 30 000 € et comprendra des dépenses liées à l'accueil artistique, l'organisation d'animations, de dégustations et des frais liés à la communication.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne – Rhône Alpes (politique régionale en faveur des Parcs): 25 000 €
- Conseil Départemental du Rhône (convention annuelle de partenariat) : 5 000 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220914-4D_Pg_cult_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Publication : 19/09/2022

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

Délibération N° 5 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Achat d'une voiture hybride pour sa mise en autopartage

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Députée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Député de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Député de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Député de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Député du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Députée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Député de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Député de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Députée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Député de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Député de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Députée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Députée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Députée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Députée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Député de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Députée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Députée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Achat d'une voiture hybride pour sa mise en autopartage

Depuis 2009, le Parc du Pilat met en place des actions sur la mobilité pour tous en milieu rural, tout en limitant les impacts environnementaux. Information multimodale, développement de services, conseil en mobilité sont les 3 axes retenus.

En 2013, il a notamment mis en place en lien avec Citiz Alpes Loire, le premier service d'autopartage en milieu rural de France. Il s'agit aujourd'hui d'une voiture appartenant au Parc (de 2013 à 2016, la voiture partagée appartenait à Citiz Apes Loire) qui est en partage entre les salariés du Parc, d'autres structures et des particuliers. Il s'agit d'un véhicule essence de la marque Citroën C3 acquise en 2016 stationné face à l'hôpital local de Pélussin.

En 2019, le service a été complété par un second véhicule qui comme la C3 est propriété du Parc. Il s'agit d'un véhicule hybride de marque Toyota stationné à droite de l'entrée de la Maison du Parc.

À noter que nous avons, pour le stationnement de ces véhicules, signé avec la Mairie de Pélussin, une convention d'utilisation du domaine public.

À ce jour, ce service d'autopartage en libre service concerne plus d'une vingtaine d'utilisateurs même si le Parc en est l'utilisateur principal pour les déplacements professionnels de ses salariés.

Afin de remplacer la C3, qui « finira ses jours » dans le pool de véhicule de services du Parc non partagés en remplacement d'une clio au GPL datant de 2006, le Parc propose d'acquérir une nouvelle voiture hybride.

Le budget prévisionnel

Les dépenses correspondent à l'achat d'un véhicule hybride et d'un boîtier pour l'autopartage pour un montant total de 21 934,59 € HT.

Le plan de financement proposé de cette action d'investissement est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 17 547,67 €
- Autofinancement Parc : 4386,2 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

**Délibération N° 6 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Renouvellement des équipements dans la jardin de la Maison du Parc et travaux d'accessibilité**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déleguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délegué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délegué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délegué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délegué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déleguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délegué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délegué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délegué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déleguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délegué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déleguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délegué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déleguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déleguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déleguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délegué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déleguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déleguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Renouvellement des équipements dans le jardin de la Maison du Parc et travaux d'accessibilité

Le jardin de la Maison du Parc s'étend sur 4000 m2. Réaménagé en 2014, il prolonge l'espace de découverte intérieur qui présente toutes les richesses du Pilat à travers expositions, films, odeurs, jeux multimédias ... Le jardin invite à penser, à regarder autour de soi, paysages, plantes (avec notamment un espace plantes aromatiques et à parfum) et autres curiosités. Telles des sculptures, l'atelier de plein air et la galerie observatoire ponctuent l'espace.

Ce jardin est conçu comme une passerelle conduisant de l'espace scénographique intérieur aux chemins du Pilat, il invite le visiteur à en découvrir davantage en parcourant le Pilat.

Comme l'espace intérieur de la Maison du Parc, le jardin a aussi un but pédagogique. Des idées pour jardiner écologiquement en mobilisant les auxiliaires naturels des cultures, pour choisir des essences de haies locales nécessitant moins d'entretien ou encore pour envisager d'autres sources d'énergie sont proposées ici et là dans le jardin.

Entre 2017 et 2018, de nouveaux équipements ont été acquis et des travaux ont été faits dans le jardin de la Maison du Parc pour permettre un meilleur cheminement, améliorer l'accessibilité et développer la connaissance.

Aujourd'hui, de nouveaux travaux sont nécessaires pour offrir la meilleure expérience possible aux visiteurs de la Maison du Parc, tout en assurant l'accessibilité et la sécurité.

Plusieurs équipements comme l'atelier pédagogique et la galerie bois de l'observatoire méritent de gros travaux de réfection. En matériel d'accessibilité et de sécurité, une rampe, des dalles podotactiles et une partie du sol antidérapant sont vieillissants et doivent être remplacés.

Il est également proposé de remplacer plusieurs tables de pique-nique et tables d'orientation qui sont en mauvais état et de faire l'acquisition de matériel et d'équipements qui faciliteront l'entretien du jardin mais aussi des sentiers de randonnée.

Le budget prévisionnel

Le montant de cette opération d'investissement s'élève à 21 283,68 €. Elle serait financée de la manière suivante :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (politique régionale en faveur des Parcs) : 17 026 €
- Autofinancement : 4 257,68 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention correspondante.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

**Délibération N° 7 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat –
Candidature du Pilat au dispositif « Territoires Région pleine nature »**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Candidature du Pilat au dispositif « Territoires Région pleine nature »

Fin juillet 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté sa nouvelle politique visant à soutenir les destinations « sports et loisirs de pleine nature ».

Cette politique vise à relever plusieurs défis identifiés pour ces territoires, dont :

- mieux structurer cette filière tout en renforçant la qualité des prestations
- adapter l'offre aux impacts de la crise sanitaire,
- faciliter l'adaptation des activités et des équipements au changement climatique,
- inscrire cette offre dans la transition écologique,
- intégrer le développement du numérique.

Les modalités de soutien proposées par la Région sont d'ores et déjà fixées et visent à financer au fil de l'eau des opérations d'investissement et d'équipement.

Toutefois pour renforcer l'efficacité de cette politique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite la déployer spécifiquement sur une vingtaine de territoires identifiés par elle comme pertinents sur cette thématique.

Le soutien de la Région ne sera alors accessible qu'aux acteurs de ces destinations (opérateurs privés, associations, entreprises, collectivités locales, SPL...).

Pour identifier ces territoires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé un appel à manifestation d'intérêt pour lequel les candidats doivent se faire connaître d'ici au 3 octobre prochain.

Les dossiers de candidature doivent contenir :

- une présentation de la destination touristique fondée sur un diagnostic touristique de l'offre des sports et loisirs de pleine nature et une gouvernance claire ;
- une stratégie de développement touristique basée sur les sports et loisirs de nature ;
- un plan d'actions avec des projets d'investissements à court terme (3 ans).

Sur la base des travaux pilotés par le Parc naturel régional du Pilat dans le cadre du dispositif « Avenir Montagnes Ingénierie », il sera proposé de candidater à l'échelle Pilat à ce dispositif « Territoires Région Pleine Nature ».

Au vu des délais courts imposés par cet AMI, des consultations ont été engagées auprès des partenaires locaux (EPCI, Office de tourisme...), qui ont validé une candidature portée par le Parc du Pilat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable pour que le Parc du Pilat dépose une candidature au dispositif « Territoires Région pleine nature » pour le territoire, en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

Délibération N° 8 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Participation du Parc du Pilat à la candidature du futur GAL LEADER Loire

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par le Parc du Pilat – Participation du Parc du Pilat à la candidature du futur GAL LEADER Loire

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a communiqué le 30 mars dernier les modalités de mise en œuvre du prochain programme LEADER sur la période 2023 – 2027.

Pour répondre aux nouvelles attentes de la Région, il a été convenu, lors de réunions organisées début juillet entre les EPCI de la Loire, le Parc du Pilat et Vienne Condrieu Agglomération, que les anciens GAL LEADER Pilat, Roannais et Loire Forez fusionneraient en une seule entité.

Ce nouveau GAL Loire sera porté par Loire Forez Agglomération et intégrera l'intégralité du territoire classé Parc naturel régional du Pilat.

Sur la base de cette décision, un travail s'engage pour pouvoir déposer une candidature au 31 décembre prochain. Il a été convenu que le Parc assurerait la coordination technique de ce travail sur la partie « Pilat » du nouveau GAL.

Cela suppose :

- la validation d'une convention (jointe à la présente note) liant le Parc du Pilat à Loire Forez Agglomération et Roannais Agglomération et qui fixe les modalités de collaboration lors de cette phase de candidature ;
- la validation d'une demande de subvention déposée fin juillet auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour permettre la mobilisation du Parc dans les travaux préparatoires à la candidature. Cette action se traduira concrètement par des frais de salaires et des frais liés (déplacements, restaurations, coûts indirects) pour un montant total de 24 844,08 €.

Le financement de cette action reposerait sur les soutiens suivants :

- Union Européenne (FEADER) : 19 875,26 €
- Autofinancement du Parc : 4 968,82 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention précitée et autorise Monsieur le Président à la signer
- émet un avis favorable sur la demande de subvention et le financement proposé et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante
- précise que le Parc du Pilat s'engage à financer via son autofinancement le reste à charge si la subvention accordée était moindre qu'espérée.

.....

Pour extrait certifié conforme

Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

Délibération N° 9 : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Conception d'une œuvre d'art refuge dans le cadre du projet « Fenêtres sur le paysage » à Saint-Julien-Molin-Molette par « Derrière Le Hublot »

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déleguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délegué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délegué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délegué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délegué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déleguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délegué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délegué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délegué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déleguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délegué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délegué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déleguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délegué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déleguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déleguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déleguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délegué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déleguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déleguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Dossier de demande de financements pour des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage que le Parc - Conception d'une œuvre d'art refuge dans le cadre du projet « Fenêtres sur le paysage » à Saint-Julien-Molin-Molette par « Derrière Le Hublot »

Depuis 2016, Derrière Le Hublot, scène conventionnée d'intérêt national et l'Agence française des chemins de Compostelle développent à l'échelle du GR®65 « Fenêtres sur le paysage ». Il s'agit d'une aventure artistique sur les chemins de Compostelle.

La Commune de Saint-Julien-Molin-Molette, étape du chemin de Saint-Jacques de Compostelle souhaite rejoindre ce projet via la création d'une œuvre d'art-refuge en 2023. Il s'agira d'une œuvre pérenne, réalisée à partir de savoir-faire locaux permettant une immersion contemplative en connexion avec la nature, le patrimoine, le paysage et un refuge pour une nuit.

Le Parc des Causses du Quercy a d'ores et déjà participé à ce projet et a réalisé une première œuvre d'art refuge qui a gagné le prix de la Maison d'Architecture d'Occitanie. Au total 7 œuvres d'art ont d'ores et déjà été créées entre 2018 et 2022.

La mise en place de ce projet comportera deux tranches avec une première phase de conception et une seconde phase de création.

En complément de la création de cette œuvre d'art refuge, dans le Pilat, nous accueillerons des ponctuations artistiques (installations spectacles et résidences d'artistes) sur le tracé du GR®65. Ces ponctuations ont été évoquées plus avant dans le cadre du dossier de demande de subvention pour la programmation culturelle du Parc en 2023.

Derrière le Hublot en partenariat avec la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette sollicite de la part de la Région, au titre de sa politique en faveur des Parcs naturels régionaux, une subvention en investissement pour la phase de conception de l'œuvre d'art refuge.

Le coût de cette phase s'élève à 10 000 € TTC qui serait financée comme suit :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
- Autres financeurs (FNADT-FEDER) : 2 000 €

À noter que la seconde phase soit la création de l'œuvre est estimée à 55 000€. Un nouveau dossier de demande de financement pourrait être déposé.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

.....

Pour extrait certifié conforme
Le 14 septembre 2022

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2022

Date d'envoi de la convocation : le 6 septembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23 pour 29 voix

Délibération N° 10 : Conventions de partenariat avec l'Association Inter Parcs Massif Central pour la mise en œuvre d'actions de Tourisme durable sur le Pilat : itinérance, fréquentation, design de l'offre

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Ville de La Ricamarie
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

A donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino

À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire

Assistaient également à la réunion :

M. Lionel SINTES	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

Objet : Conventions de partenariat avec l'Association Inter Parcs Massif Central pour la mise en œuvre d'actions de Tourisme durable sur le Pilat : itinérance, fréquentation, design de l'offre

Dans un contexte de changement climatique et face à l'évolution des pratiques touristiques issue de la crise sanitaire, les Parcs naturels du Massif Central ont souhaité poursuivre leur action collective autour de 3 orientations :

- accompagner le développement des itinérances
- mieux gérer la fréquentation sur les espaces naturels
- accompagner les parcs par des démarches « Design » pour faire émerger de nouvelles offres

Chacun de ces axes donnent lieu à des programmes d'action précis pour la période 2022-2024.

Chaque Parc a alors précisé les actions auxquelles il souhaitait prendre part et ce choix se traduit par un niveau de participation financière spécifique.

Pour le Parc du Pilat, il a été convenu de participer aux volets suivants :

- *Concernant les nouvelles offres d'itinérances*

Le Parc du Pilat participera à l'accueil de résidence d'artistes ainsi qu'aux actions collectives de valorisation des actions visant à rendre accessible les sites naturels et les itinérances. Cette participation supposera une participation financière du Parc à hauteur de 4 107,34 € ainsi qu'à un versement d'une avance de trésorerie remboursable de 11 166,81 €.

Ce projet fait l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes (cf. dossier 1.4 – programme d'actions culturelles – accueil de résidences d'artistes)

- *Concernant la gestion de la fréquentation sur les espaces naturels*

Le Parc du Pilat participera à un benchmark d'outils d'analyse de fréquentation, une formation à Outdoorvision. Le Parc participera également à l'établissement d'une charte de bonnes pratiques et à la campagne de communication liée (dont une formation-action à destination des acteurs touristiques).

Cette participation supposera une participation financière du Parc à hauteur de 2 791,7 € ainsi qu'à un versement d'une avance de trésorerie remboursable de 3 300,92 €.

- *Concernant les démarches design pour faire émerger de nouvelles offres*

Le Parc du Pilat bénéficiera d'une synthèse sur les études clientèles existantes relatives aux visiteurs du Massif Central mais aussi d'actions de promotion collective de séjours dans les Parcs du Massif Central.

Cette participation supposera une participation financière du Parc à hauteur de 1 889,42 € ainsi qu'à un versement d'une avance de trésorerie remboursable de 4 663,43 €.

Chacune de ces participations donne lieu à une convention liant le Parc du Pilat à IPAMAC et précisant les modalités de mise en œuvre de ces actions ainsi que les engagements de chacun (cf. pièces jointes).

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer ces 3 conventions
- autorise le versement des avances de trésorerie
- valide la participation financière du Parc pour chacun de ces projets.

.....

Le Président par intérim,

Charles ZILLIOX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200363-20220914-10D_Convs_IPAMA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Publication : 19/09/2022